

Iran : des travailleurs de Petropars condamnés à 74 coups de fouet et à une amende



Plus de dix anciens salariés de Petropars ont subi une peine de 74 coups de fouet et une amende chacun, après avoir protesté contre le non-renouvellement de leurs contrats dans le district de Hoveyzeh.

Selon l'agence de presse HRANA, les peines ont été exécutées contre plus de dix travailleurs qui avaient été arrêtés après des rassemblements de protestation. Ils dénonçaient leur licenciement et le non-renouvellement de leurs contrats, à l'issue de plusieurs années de travail sur les installations du champ pétrolier de South Azadegan.

La 101^e chambre du tribunal pénal de deuxième instance de Hoveyzeh, présidée par le juge Malek-Tabar Firouzjani, a rendu ses décisions le 4 juillet 2026. Chaque travailleur a été condamné à 74 coups de fouet et à une amende, rapporte HRANA.

La procédure a été engagée après une plainte de Petropars. Les faits reprochés comprenaient notamment l'« obstruction à la circulation » et des « préjudices et dommages ». D'après HRANA, la plupart des travailleurs concernés sont titulaires d'une licence ou d'un master.

Les salariés affirment que leurs contrats n'ont pas été renouvelés après la fin des projets et que des travailleurs d'autres provinces, notamment du Guilan et du Fars, ont été recrutés à leur place. Ils avaient déjà organisé plusieurs rassemblements, notamment devant le gouvernorat du Khouzeistan à Ahvaz et la préfecture de Hoveyzeh, pour demander leur réintégration. Leurs démarches n'ont jusqu'ici pas abouti.

Malgré l'exécution des peines, les travailleurs continuent, selon HRANA, de se réunir chaque semaine devant les locaux de Petropars. Ils demandent que leurs revendications professionnelles soient examinées et réclament leur réintégration. L'entreprise est chargée de la gestion de la première phase de développement de la partie centrale du champ pétrolier.

Lorsqu'un travailleur, qui doit lutter sans relâche pour obtenir un salaire de misère, se retrouve confronté aux procès, à la flagellation, à la torture et à la mort, la nature véritable des rapports sociaux et les ressorts ultimes du pouvoir politique apparaissent au grand jour.

Acculé dans une impasse qui menace sa survie, le pouvoir transforme alors les revendications les plus élémentaires — celles qui concernent les conditions de vie et la dignité humaine — en affaires de sécurité.

Ces condamnations ne visent pas seulement les travailleurs/travailleuses qui en sont les victimes directes. Elles adressent aussi une menace à l'ensemble du monde ouvrier et à

toutes celles et ceux qui protestent contre les exploiters : contre les salaires dérisoires, les licenciements, le chômage, l'extrême pauvreté, la privation des droits fondamentaux et les atteintes à la dignité humaine.

Le cas des travailleurs de Petropars, à Hoveyzeh, s'inscrit dans un contexte plus large de répression des mouvements de protestation ouvrière à l'échelle nationale. Parmi ces mobilisations figurent celles des travailleurs de l'aciérie Foulad Sia Den, à Abhar, qui réclament la satisfaction de leurs revendications et dénoncent les arriérés de salaires ainsi que la pénibilité de leurs conditions de travail.

Cet appareil répressif sert également à intimider les retraités, les défenseurs des droits, les femmes, les étudiants, les personnels de l'éducation — notamment les enseignants — ainsi que les professionnels de santé, dont les soignant.es et les infirmier.es.

Nombre de ces travailleuses et travailleurs, incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, quittent leur emploi. D'autres s'épuisent jour et nuit dans les rues et les ruelles, pris dans un véritable marathon entre la vie et la mort pour gagner leur pain quotidien et préserver leur droit à une existence digne.

Pour les travailleurs/travailleuses et les couches les plus défavorisées de la société, cette tragédie ne saurait être réduite à une simple irrégularité judiciaire ou à une atteinte isolée aux droits fondamentaux, à la vie et à la dignité. Elle révèle directement l'alliance funeste de l'exploitation économique et de la répression brutale des revendications ouvrières.

Les travailleurs/travailleuses, principaux producteurs de la richesse sociale et force vive de la société, se voient pourtant privés de leurs droits humains les plus élémentaires. Ils élèvent la voix pour réclamer leurs droits ; en retour, ils ne reçoivent que le fouet, le chômage, la privation de pain et les arrestations.

Pourtant, chaque coup de fouet, chaque humiliation et chaque châtiment infligés par le régime islamique et par les groupes qui détiennent le pouvoir politique et économique ne font qu'attiser la colère de la classe ouvrière et renforcer sa détermination à s'organiser en vue d'un soulèvement et d'un mouvement de renversement du pouvoir.

La protestation, la grève et le droit de s'organiser de façon indépendante sont des droits fondamentaux et inaliénables de la classe ouvrière. Défendre les travailleurs de Petropars, à Hoveyzeh, et l'ensemble des travailleurs/travailleuses en lutte — notamment dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la santé — exige de renforcer la solidarité à l'échelle nationale et de tisser des liens durables entre les luttes ouvrières et sociales, encore trop dispersées.

L'organisation consciente et indépendante est le moyen le plus efficace dont disposent les travailleurs/travailleuses et les personnes exploitées pour défendre leurs intérêts communs. Elle constitue aussi une étape décisive vers l'émancipation et la conquête de la liberté, de l'égalité et du socialisme.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit les peines cruelles, inhumaines ou dégradantes. HRANA indique qu'en 2024, au moins trois condamnations à la flagellation, totalisant 106 coups, ont été exécutées en Iran. L'agence rapporte également que 131 personnes ont été condamnées cette année-là à un total de 9 957 coups de fouet.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le prononcé et l'exécution de peines de flagellation contre les travailleurs/euses en lutte !

Le fouet peut meurtrir le corps de l'ouvrier, mais il ne pourra jamais étouffer sa soif de liberté, d'égalité et d'une vie digne. Les projectiles de l'intimidation et de la répression finiront tôt ou tard par rebondir sous l'effet de la colère populaire et se retourner contre ceux qui détiennent le pouvoir.